

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26338474

Déposé
18-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0440416325

Nom(en entier) : **EUROGREEN**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Gembloux, Tong. 66
5140 Sombreffe**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, OBJET, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Maître Béatrice DELACROIX, Notaire à Perwez, le 17 juin 2026, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de "**EUROGREEN**" société anonyme, ayant son siège à 5140 Sombreffe, Chaussée de Gembloux, Tong. 66, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Namur sous le numéro TVA BE 0440.416.325, s'est réunie et a décidé, à l'unanimité des voix, de ce qui suit :

Première résolution*a) Rapport*

Il est fait lecture du rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée de l'objet.

b) Modification de l'objet

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 de ses statuts en y ajoutant le texte suivant :

« *le déneigement des voies publiques et privées* »

Le notaire soussigné a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société, dans l'exercice de son objet, pourrait devoir se procurer les autorisations, licences, ou diplômes préalables, requis par la loi.

A cet égard, les comparants déclarent avoir pris tout renseignement utile auprès du guichet d'entreprise compétent, et dispensent le notaire soussigné de plus amples informations en la matière.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur de la société de Monsieur DACHELET Bastien, prénommé.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur non statutaire :

La société « **TBD Invest** », précitée, représentée par son représentant permanent Monsieur DACHELET Bastien, prénommé.

Son mandat sera rémunéré sur décision de l'assemblée générale.

L'administrateur ci-avant nommer déclare ne pas faire l'objet d'une interdiction d'exercice du poste d'administrateur dans une société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2032.

Pour extrait analytique conforme

Maître Béatrice DELACROIX, notaire associé à Perwez

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte
- statuts coordonnés